

présence des complications pleuro-pulmonaires le médicament n'aurait, en effet, aucune action utile : ses moindres inconvénients seraient d'augmenter la dyspnée, de provoquer l'apparition de l'albuminurie ; et dans le cas où les accidents cérébraux se surajoutent aux autres localisations viscérales, il pourrait entraîner la mort du malade.

Le salicylate de soude, je crois utile de vous le répéter, n'exerce une action thérapeutique efficace qu'à l'égard des manifestations articulaires du rhumatisme aigu ; par contre, il reste sans effet sur les complications viscérales.

En dehors de cette forme de rhumatisme dont je viens de vous parler, où la violence même des manifestations articulaires doit faire craindre les complications viscérales, où la maladie semble se localiser avec une intensité pour ainsi dire proportionnelle sur les jointures et sur les organes, il n'est pas rare d'observer une sorte d'alternance entre l'arthrite et la lésion cardiaque ou pleuro-pulmonaire.

Dans les formes les plus ordinaires, dans celles où les complications viscérales se sont montrées au deuxième septénaire et sont moins nombreuses ou moins intenses, l'administration du salicylate de soude peut avoir pour résultat d'atténuer les douleurs articulaires et d'aggraver l'état viscéral ; on peut même affirmer que souvent l'accentuation des phénomènes viscéraux est en raison directe de l'amélioration constatée au niveau des articulations. On ne doit donc pas, en définitive, donner le salicylate de soude dans les formes de rhumatisme où il existe des complications viscérales, dans le rhumatisme dit viscéral.

Que faut-il prescrire ? Pour ma part, j'ai l'habitude de faire prendre au malade du tartre stibié à fortes doses. C'est ainsi que j'administre à un adulte une dose moyenne de 0 gr. 40 centigr. d'émétique. En pareil cas, je n'ajoute jamais d'opium, qui aurait sans doute pour effet de rendre le tartre stibié plus tolérable, mais qui, en revanche,